

10 février 1989

Rapport moral

Me voici, comme chaque année devant cet exercice annuel, cette formalité obligatoire, de présenter le rapport moral de l'association, et je dois dire que j'y trouve un certain intérêt, parce que je ne déteste pas certains rites et que je trouve utile de revenir à dates régulières sur des comparaisons entre projets et réalisations. Ce qui bien sur est plus agréable quand on a le sentiment d'une situation meilleure que celle de l'année précédente.

Le bureau de l'association a en fait pris ses fonctions, il y a deux ans ; l'APEF était alors au plus bas, en ce qui concerne le nombre d'adhérentes comme en ce qui concerne les projets : aucune perspective n'était en vue et nous avons décidé de maintenir l'APEF dans l'attente de jours meilleurs avec un bureau restreint qui a tout de même décidé de relancer le bulletin en proposant aux autres associations régionales d'unir nos forces ; sur ce projet nous avons obtenu l'accord de l'AFFRRA et le soutien de l'AFFER pour son lancement.

Depuis lors, le bulletin a été diffusé au delà des adhérentes, et nationalement. Il a de ce fait pris une très grande importance puisqu'il a aujourd'hui dépassé les 300 abonné(e)s et établi des échanges réguliers avec de très nombreux groupes en Europe et au delà. Les responsables du bulletin présenteront ces résultats plus qu'encourageants ; pour ma part je voudrais évoquer les problèmes d'organisation, de relations entre les associations associées et entre le bulletin et les associations.

L'an dernier déjà j'avais évoqué ces problèmes ; mais c'était un peu à priori ; je demandais que l'Assemblée réfléchisse à la manière dont devaient être "organisés, gérés" les relations entre les associations et les responsables du bulletin et avec les correspondantes régionales. "doit-on constituer un comité de rédaction du bulletin, quelle part d'autonomie lui donner par rapport aux associations ? ce sont des choses dont il faut que l'AG discute". Je proposais aussi que nous réfléchissions à partir de l'existence d'abonnées au sens de l'adhésion à l'APEF et à la réalité de l'APEF en dehors du bulletin.

Ces questions qui étaient alors assez abstraites et sur la résolution desquelles nous n'avons guère avancé sont devenues cette année terriblement concrètes puisque un conflit s'est développé qui n'a fait que s'amplifier depuis entre deux positions que je vais essayer de présenter sans les caricaturer.

Les responsables du bulletin gèrent les adhésions et fabriquent le bulletin ; de leur point de vue c'est là l'activité principale sinon exclusive de l'APEF ; elles considèrent que le bulletin n'étant pas celui de la seule APEF n'a pas à exprimer le point de vue de l'Apef ou à parler de ses activités dans son éditorial ; c'est dans la rubrique "Vie des associations" que l'APEF (ou l'AFFRRA) peuvent apparaître. Le bulletin est national, alors que les associations sont régionales, il est donc une structure plus large qui chapeaute en quelque sorte les associations. Par ailleurs les problèmes techniques ont conduit à gérer les abonnements seuls ; c'est à dire à proposer le renouvellement de l'abonnement après trois bulletins, sans proposer d'adhésion à

L'APEF incluant l'abonnement au bulletin. Du point de vue de l'association cela présente de graves inconvénients et l'APEF n'a pratiquement plus d'adhérentes. (la dernière campagne d'adhésion au début de l'année 87 avait permis de doubler le nombre d'adhérents (de 35 adhérentes à 70) ; combien y en-a-t-il aujourd'hui ? presque aucune mais ; combien même parmi vous qui croient avoir adhéré en répondant à l'offre de renouvellement de l'abonnement ? j'en ai des exemples tous les jours.

L'autre point de vue, privilégie l'Association et considère plutôt le bulletin comme un outil ; le but restant celui posé par les statuts ; nous rassembler au delà de nos divisions, nous grouper pour être visibles , nous organiser pour être en situation de force . Par rapport à cet objectif on ne peut se cacher que l'APEF est en partie un échec puisque d'une part la fédération nationale n'a pas été réalisée, et que d'autre part sur Paris un très grand nombre de chercheuses féministes n'ont pas adhéré, ou n'ont pas réadhéré. Il est certain que le bulletin maintient des liens qui sans lui auraient totalement disparu ; mais c'est en permettant de la part des lectrices une attitude de pure consommation d'information. De mon point de vue, le bulletin, l'effort énorme de travail qu'il représente n'a de sens que dans un projet associatif, dans une volonté de faire ensemble.

Les unes et les autres sont pourtant d'accord pour penser que la solution de ce conflit réside dans la mise en place d'une association nationale qui nous fait terriblement défaut aussi pour d'autres raisons, et sans doute beaucoup d'autres ressentent-elles la même nécessité dans la situation actuelle.

C'est qu'en effet les temps ont changé et il se pourrait bien que nous nous trouvions dans la situation dans l'attente de laquelle nous avons voulu maintenir l'APEF. C'est en tous cas une chance que nous avons choisi d'explorer depuis plusieurs mois ; c'est pourquoi je peux aujourd'hui présenter un premier bilan. Comme vous le savez si vous avez lu la rubrique "Vie des associations" des précédents bulletins L'APEF est intervenue, à plusieurs reprises afin d'être tenue au courant et si possible d'être entendue sur les questions touchant les études féministes. C'est ainsi que nous avons été reçues le 17 février 1988 par Madame Gisserot, Déléguée à la Condition féminine de l'époque qui nous a mises au courant d'un projet de création d'un institut de recherche sur les femmes à vocation européenne. Au moment du changement de gouvernement nous sommes intervenues, parallèlement à d'autres groupes, pour protester contre la faible place des femmes dans le nouveau gouvernement et la disparition d'un Ministère des droits des femmes. Nous avons envoyé un télégramme au premier Ministre et une lettre au Président de la République, nous avons aussi convoqué une réunion à ce sujet qui a montré une certaine mobilisation ; ces protestations convergentes ont été entendues pour la formation du dernier gouvernement.

Nous avons ensuite pris contact avec Michèle Andrée, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes pour lui exposer la situation de la recherche féministe en France et en Europe et savoir où en était le projet d'institut de recherche que Madame Gisserot nous avait présenté comme devant se faire malgré le changement. Nous avons alors appris que ce projet était encore très peu avancé, bien que Michèle André souhaite le relancer lors de la présidence française des Communautés ; un nouveau rendez-vous nous a été fixé au mois de décembre.

A la suite d'une discussion du bureau et d'une réunion d'enseignantes, nous avons défini des priorités. Il nous a semblé que la revendication la plus urgente et la plus susceptible d'être entendue en ces temps de priorité nationale à l'Education était celle de postes d'études féministes à l'Université, puisqu'on nous annonce 4000 créations il doit bien pouvoir y en avoir quelques uns pour les études féministes.

Nous avons sur cette question obtenu un soutien inattendu et de toute première importance puisqu'il s'agit du Parlement Européen. Dans sa séance du 16 septembre 1988, Le Parlement européen "estime qu'il faut promouvoir, par des mesures adéquates, une plus grande présence des femmes dans les Universités et les centres de recherche": il demande aux Etats-membres "d'accorder les moyens financiers nécessaires à la création de chaires, à l'organisation de cours de licence et de spécialisation portant sur l'étude des problèmes de la femme et de sa place dans l'histoire et à l'octroi de bourses pour la recherche sur les femmes" et de bien d'autres choses. D'ailleurs pour faire de telles propositions, le Parlement s'appuie sur le fait "que dans tous les pays de la CEE, des associations et des groupements de femmes ont encouragé, ont réalisé et continuent à effectuer (de telles recherches)".

Ne serait-il pas dommage de décevoir le Parlement européen ! (qui en France, si l'on en croit le supplément "Femmes et recherche" de "Femmes d'Europe compte sur l'APEF.)

Voici donc les points que je propose à la discussion et à la décision ; après que vous avez entendu le rapport financier que va présenter Jeanne et le bilan concernant le bulletin.

-définition de la stratégie à mettre en oeuvre et à poursuivre, notamment en direction du MEN (et avec le soutien du SE Droit des femmes) pour la création de postes à l'Université, pour la promotion des femmes et particulièrement des féministes, dans la Recherche etc (il faut avoir conscience de ce que les modalités habituelles d'attribution des postes ne vont pas dans le sens des études féministes et qu'il ne suffit pas de demander il faut aussi intervenir sur le comment)

-initiatives à prendre dans le but de former, par fédération ou par re-creation une structure nationale qui soit un cadre plus adéquat, que ce soit pour le développement de ces stratégies, pour l'établissement de relations plus régulières avec les autres pays (notamment européens) et aussi pour le développement du Bulletin Etudes féministes. (l'aide du Secrétariat d'Etat aux droits des femmes nous sera très utile de ce point de vue - financement de voyages importants dans la mise en place d'un réseau européen d'études féministes ; financement de réunions interrégionales pour